



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME**



COMMUNIQUE N°034-2018-/CNDH

Suite à la dispersion violente par les forces de l'ordre d'un meeting projeté, en dépit d'une interdiction administrative, par certains partis politiques et organisations de la société civile le 16 novembre courant à la bourse du travail, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) :

- rappelle que la liberté de manifester pacifiquement sans troubler l'ordre public participe de l'exercice démocratique et constitue un droit fondamental des Droits de l'Homme ;
- appelle le Gouvernement à l'observance stricte de ce droit constitutionnel ;
- condamne fermement tout recours excessif à la force ;
- invite les acteurs politiques à inscrire leurs actes dans la légalité, en usant plutôt des voies de recours prévues par la réglementation en vigueur ;
- exhorte l'ensemble des forces vives à créer et maintenir un climat politique apaisé dans l'intérêt supérieur de la nation malienne en engageant un dialogue politique constructif.

Pour la CNDH, la prévention des troubles, porteurs de violations des droits humains, est une responsabilité partagée.

Bamako, le 17 novembre 2018
Le Président

Maître Malick COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel: (00223) 202970.21 — BP. E 3512 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com Siège de la CNDH : Rue 359-1^{ère} Rue après le palais des sports, Direction
Hôtel Radisson Hamdallaye **ACI** 2000